

VOTRE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.

SENSIBILISATION DES SALARIÉS

► L'employeur a une obligation d'information et de formation des travailleurs sur les risques et les mesures de prévention à prendre (articles L4121-1 et L4121-2 du Code du Travail).

Il décide de la forme que peut prendre cette information : réunions de sensibilisations, affichages, procédures d'accueil ou diffusion de notices.

► POUR EN SAVOIR PLUS :

Consultez le document de l'INRS (www.inrs.fr) :

- **Document ED961**, sur l'opération d'entretien et de remplacement des pneus.
- **Document INRS FAR16**, sur la fabrication d'objets en caoutchouc.

Consultez le site de votre Service de Prévention et de Santé au Travail :
prestal.org

//////
CENTRE DE CAHORS
107, Quai Cavaignac
CS 60261
46005 Cahors Cedex 9

05 65 23 08 60

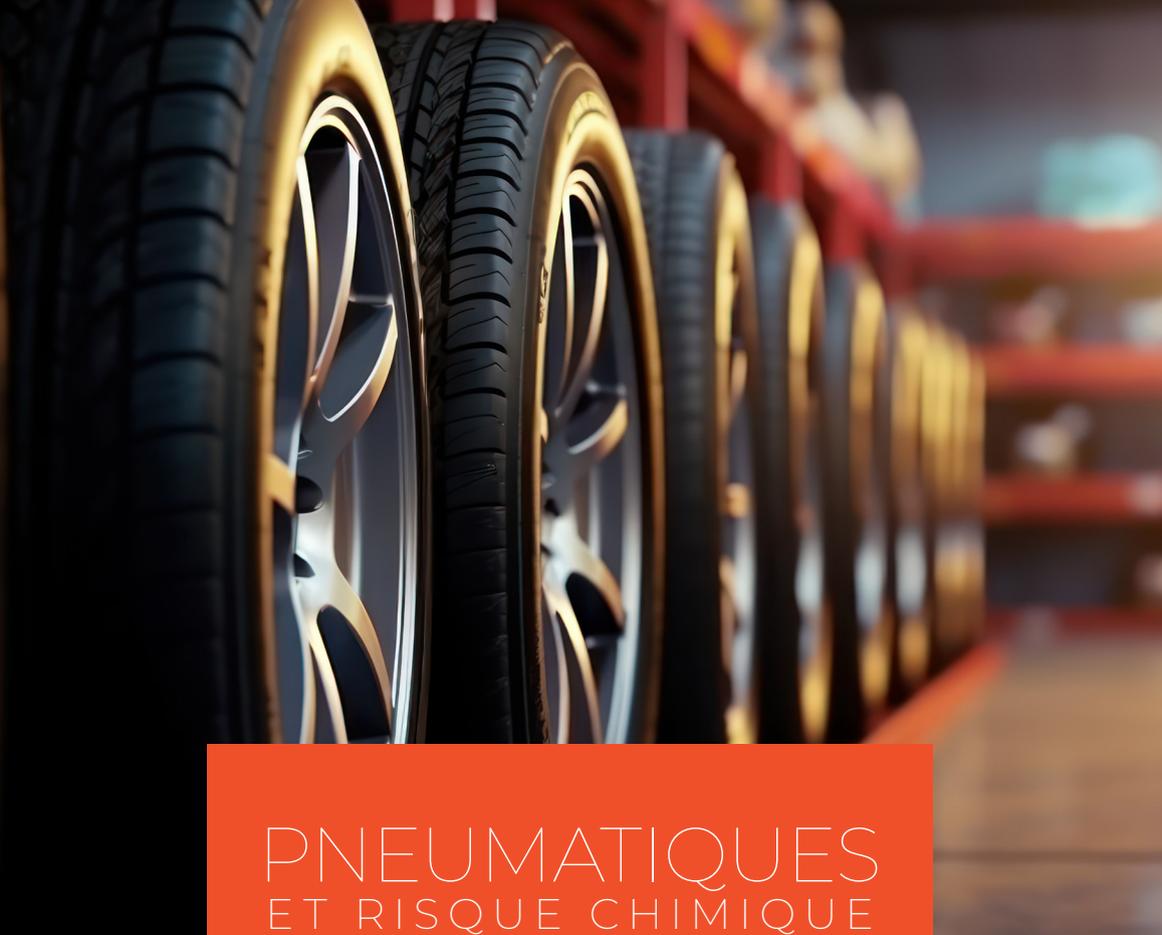
//////
CENTRE DE RODEZ
13, Avenue de l'Entreprise
Parc des Moutiers
12000 Rodez

05 65 42 63 24

prestal.org

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL LOT ET AVEYRON

Création graphique : PRESTAL - Crédit photo : Freepik - 10/2024



PNEUMATIQUES
ET RISQUE CHIMIQUE

QUELLES RECOMMANDATIONS ?

Un pneu est un assemblage de plus de 200 composants. Caoutchouc, mais aussi huiles, silice, noir de carbone, résine, soufre... de nombreux produits chimiques entrent dans sa composition. C'est un véritable cocktail chimique.

Le stockage de pneus neufs ou usagés est **susceptible d'exposer les salariés aux émanations de substances dangereuses** et dégagements de poussières.

Par ailleurs, il constitue un risque important d'incendie.

Diverses règles sont à prendre en considération lors de la conception et l'aménagement de stockage de pneumatiques.



L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Le stockage des pneus présente des risques importants. Il est indispensable d'avoir une organisation de l'activité pour assurer un stockage sûr et sécuritaire pour tous les intervenants.

► **LIMITER LE TEMPS DE PRÉSENCE DES SALARIÉS** dans un local de stockage de pneumatiques.

► **ORGANISER LE STOCKAGE DES PNEUS** (gestion des stocks, règle du "first in - first out"...).

► **LIMITER LE NOMBRE DE PNEUS STOCKÉS.**

► **UN PNEU A UNE DURÉE DE VIE LIMITÉE.** Retirer et faire éliminer ceux qui ont atteint cette limite.

► **PNEUS USAGÉS :** il est strictement interdit d'abandonner, de déposer dans un milieu naturel ou de brûler à l'air libre les pneumatiques. Ils doivent être stockés dans la zone de déchets, dans une benne par exemple. Ils sont remis à des collecteurs ou installations agréées pour élimination.

► **RÉPARATION DE PNEUS PL ET AGRICOLE**

L'activité expose à des fumées, poussières et résines de réparation contenant des agents chimiques classés Cancérogène, Mutagène, et Reprotoxique (CMR).

Hotte aspirante et port de masque à cartouches filtre ABEK P sont recommandés.

PNEUS NEUFS, RECHAPÉS OU DE GARDIENNAGE... QUELLES RÈGLES DE STOCKAGE SUIVRE ?

► **UNE ZONE DE STOCKAGE SÉPARÉE :** La zone de stockage doit être isolée des autres activités de travail (montage, réparation, soudage...).

► **UN LOCAL SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉ :** Ne doivent pas être présents dans l'espace de stockage :

- Machines électriques
- Compresseur d'air
- Produits chimiques (huiles, solvants, carburants, graisses, peintures...).

► **UN LOCAL AÉRÉ :** La ventilation générale permet la dilution des polluants par un apport d'air neuf dans le local de manière à diminuer les concentrations des substances dangereuses. Elle peut être assurée par :

- Une ventilation mécanique maîtrisée par des extracteurs d'air vers l'extérieur
- Une ventilation naturelle permanente par ouverture de fenêtres ou autres ouvrants donnant directement sur l'extérieur.

► **UN LOCAL TEMPÉRÉ :** Un stockage à une température située entre 15° C et 25° C et à l'abri de la lumière directe du soleil est recommandé.

► **UNE PROTECTION INCENDIE ADAPTÉE :**

- Un contrôle périodique des équipements électriques doit être effectué
- Des moyens de première intervention adaptés aux quantités de pneumatiques stockés sont tenus à disposition dans chaque pièce (extincteurs, sprinkler, robinet d'incendie armé...)
- L'installation de dispositifs de désenfumage contribue à évacuer une partie des fumées produites par l'incendie.

LA MANUTENTION MANUELLE ET LA PROTECTION INDIVIDUELLE

La manutention manuelle des pneus peut être à l'origine d'eczéma de contact allergique et de pénétration possibles d'agents chimiques à travers la peau.

Le port des gants de manutention avec enduction nitrile est recommandé. Ces équipements doivent être maintenus en bon état et remplacés aussi souvent que nécessaire.

Le lavage des mains fait parti des règles de prévention.